

<https://47.snuipp.fr/Reforme-de-la-formation-initiale-pourra-t-on-encore-parler-de-formation>



Réforme de la formation initiale : pourra-t-on encore parler de formation ?

- INSPE et Début de Carrière -

Date de mise en ligne : jeudi 13 juin 2024

Dernière mise à jour : 13 juin 2024

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Petit rappel de ce qu'est le dialogue social dans la mise en place de cette réforme :

des groupes de travail "reportés" depuis décembre 2023...

un calendrier contraint par la volonté d'une mise en oeuvre de la réforme dès le CRPE 2025

un document qui a "fuité" fin mars

des annonces du Président, puis de sa Ministre début avril 2024

présentation des maquettes des différents concours début mai 2024

Sommaire

- [Calendrier de la mise en place de la \(...\)](#)
 - [Formation :](#)
 - [Concours :](#)
- [Les grands changements](#)
 - [Création de Licence Préparatoire au \(...\)](#)
 - [Nouveau concours](#)
 - [Master : quels contenus ? quelle \(...\)](#)
- [Bilan : Main mise du Ministère de \(...\)](#)

<!â€"insérer_sommaireâ†'

Calendrier de la mise en place de la réforme

Formation :

- septembre 2024 : mise en place des modules complémentaires pour les étudiant-es de L3
- septembre 2025 : 1re rentrée en M1 dans les ENSP + ouverture des L1 et L2 PPE
- septembre 2026 : ouverture des L3 PPE

Concours :

- juin 2025 et juin 2026 : concours niveau licence (version transitoire) + concours actuel niveau Master
- juin 2027 : concours stabilisé en L3

Les grands changements

Création de Licence Préparatoire au Professorat des Ecoles

La LPPE : licence préparatoire au professorat des écoles devient la voie royale d'accès au concours enseignant.

Des tests « standardisés » ont été annoncés qui auraient lieu en fin de L2 ou début de L3 qui permettraient aux étudiant-es inscrit-es en LPPE d'être exempté-es d'épreuves d'admissibilité.

Des craintes sur le pilotage des ENSP (École Normale Supérieure du Professorat remplace les INSPE) car la licence n'appartient à aucune composante universitaire mais reste copilotée par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Education Supérieure et de la Recherche.

Cette partie reste bancale, vous verrez que ce n'est pas la seule!

Nouveau concours

Le niveau de recrutement - après être passé de Bac+4 à Bac+5 - devient de nouveau à Bac+3.

D'ici septembre 2026, il y aura 2 concours : 1 à Bac +3 ouvert à toutes les licences dont la LPPE pour la session de juin 2026, et 1 à Bac + 5 ouvert à tous les masters.

La nouvelle organisation du concours est la suivante :

Admissibilité : 2 épreuves écrites de 4 heures

- français et mathématiques (Coeff 5)
- connaissances dans les autres disciplines (Coeff 3)

Admission : 2 épreuves

- exposé disciplinaire en maths ou français suivi d'un échange (Coeff 5)
- oral pour "apprécier" la motivation, la capacité à se projeter dans le métier et à transmettre les valeurs de la République (Coeff 3)

On notera la disparition de l'EPS comme épreuve spécifique, elle se retrouvera dans "les connaissances des autres disciplines" : épreuve qui se limiterait à 4h de QCM et réponses courtes.

La Titularisation sera soumise à l'obtention du Master ENSP et à un avis favorable sur les périodes de SOPA (stage d'observation de pratique accompagné en M1) et de mise en responsabilité (en M2 à 50%).

Master : quels contenus ? quelle organisation ? quelle rémunération pour les stagiaires ?

Les contenus du master sont à 2 mois de la rentrée, toujours inconnus. Une situation d'incertitude pour les M1 actuels et les personnels de l'INSPE.

Une action "INSPE morte" a eu lieu le 6 mai bien suivie par les enseignant-es de l'INSPE d'Agen.

Vous trouverez une motion des INSPE parue au niveau national au café pédagogique :

<https://www.cafepedagogique.net/2024/05/13/motion-des-inspe/>

Dans le groupe de travail du mois de mai, la FSU-SNUipp a appris que :

- la maquette nationale serait évaluée régulièrement ;
- des modules "de renforcement" seraient ouverts les lauréat-es de la voie complémentaire ;
- des options individuelles verraient le jour ;
- le mémoire porterait sur la pratique.

Certes couteux en temps, le mémoire, symbole de l'enseignant concepteur, se retrouve recadré, centré sur la pratique mais avec quel corpus scientifique hormis celui du CSE ?

Il avait déjà disparu de la réforme du CAFIPEMF, symbole de la victoire de la forme sur le fond. Quel formateur, quelle formation, quel-le enseignant-e pour demain ?

Un-e enseignant-e bien rémunérée ?

Ce qui était au programme avec après le concours, annoncée aux alentours de décembre, des M1 stagiaires payés 1600 euros n'est plus d'actualité.

2 années gratifiées puis rémunérées (contrepartie : servir l'Etat pendant 5 ans)

- gratification M1 à 900€ net/mois car le stagiaire n'est pas considéré comme moyen d'enseignement, d'ailleurs est-il considéré comme stagiaire ?
- rémunération M2 à 1800€ net/mois (échelon 1 grille PE)

de SOPA à moyen d'emploi

- en M1 : à 37,5% en Stage d'Observation et Pratique Accompagnée
- en M2 : à 50% en responsabilité de classe

M1 : vers un statut « stagiaire » alternants ?

Non, cela n'existe pas dans les textes. L'écrit d'invention ministériel leur pose problème, à voir comment le gouvernement s'en sortira€!

Quel formateur-trice ? Quel rôle du formateur dans cette réforme ?

Pour la LPPE ou le master, les formateurs-trices seront chosi-es à 50% universitaire et à 50% professeur des écoles.

Attention : parmi les 50% de professeur des écoles, on ne parle pas de PEMF mais apparaît juste la qualification « expérimenté ».

On peut se poser le rôle du "formateur" dans cette formation. Dans une vision gouvernementale binaire marquée par l'évaluation, l'efficacité et le rendement des méthodes (fonctionnent ou ne fonctionnent pas), le formateur n'aura plus qu'à prescrire€! rien de mieux pour construire un enseignant réduit au même rôle.

Bilan : Main mise du Ministère de l'Éducation

Nationale dans la formation des enseignant-es

La gouvernance du master pose question.

On sait qu'il sera opéré dans les ENSP, que les directeurs et directrices seront nommées par le MEN et le MESR, que les formateurs et formatrices seront "choisi-es", qu'il existera une "assurance qualité" visée par le MEN et le MESR où sera évaluée l'efficacité de la formation dispensée dans le site de formation.

Pour récapituler, nous avons :

- une formation fortement désuniversitarisée
- des contenus de formation conçus par le MEN
- une volonté de faire de la licence pilotée par le MEN la voie "royale" d'accès au métier
- une recherche qui se cantonne au CSEN
- une réduction à "peau de chagrin" des contenus qui permettraient pourtant de former des enseignant-es concepteurs et conceptrices

Un tel cadrage fait peur et devrait nous mobiliser. Il en va de l'avenir du métier !

Pour ces raisons, l'intersyndicale a quitté le CSA ministériel de ce mardi 11 juin :

<https://47.snuipp.fr/Formation-initiale-refus-intersyndical>